

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HIGHTEC MULTI SYNT DPF SAE 0W-30**

Date de révision: 08.01.2018

Page 1 de 11

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

HIGHTEC MULTI SYNT DPF SAE 0W-30

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Huile moteur

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	ROWE MINERALOELWERK GMBH	
Rue:	Langgewann 101	
Lieu:	D-67547 Worms	
Téléphone:	+49 (0)6241 5906-0	Téléfax: +49 (0)6241 5906-999
e-mail:	info@rowe-mineraloel.com	
Internet:	www.rowe-mineraloel.com	
Service responsable:	Kundenservice	

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** Giftnotruf Mainz (DE; E) +49 (0)6131-19240**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH208 Contient Alkylphénols C14-C16-C18. Peut produire une réaction allergique.

**2.3. Autres dangers**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HIGHTEC MULTI SYNT DPF SAE 0W-30**

Date de révision: 08.01.2018

Page 2 de 11

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
64742-54-7	distillats (pétrole), hydrotraités, lourds, paraffines			30 - < 60 %
	265-157-1		01-2119484627-25	
	Asp. Tox. 1; H304			
68037-01-4	homopolymère du 1-décène, hydrogéné (polydécène hydrogéné)			15 - < 30 %
	500-183-1		01-2119486452-34	
	Asp. Tox. 1; H304			
72623-87-1	huiles de graissage (pétrole), C20-50, hydrotraitées, neutres, issues du pétrole			5 - < 15 %
	276-738-4	649-483-00-5		
	Asp. Tox. 1; H304			
72623-86-0	huiles de graissage (pétrole), C15-30, hydrotraitées, neutres, issues du pétrole ; huile de base - non spécifiée			5 - < 15 %
	276-737-9			
	Asp. Tox. 1; H304			
36878-20-3	Bis(nonylphenyl)amine			1 - < 2,5 %
	253-249-4		01-2119488911-28	
	Aquatic Chronic 4; H413			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**
**4.1. Description des premiers secours**
**Indications générales**

Protection individuelle du premier sauveteur

Changer les vêtements imprégnés.

Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit.

**Après inhalation**

En cas d'une inhalation d'aérosols/de brouillards/de projections : Consulter un médecin. Veiller à un apport d'air frais.

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas d'une inhalation d'aérosols/de brouillards/de projections : Consulter un médecin.

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HIGHTEC MULTI SYNT DPF SAE 0W-30**

Date de révision: 08.01.2018

Page 3 de 11

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune donnée disponible

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Attention en cas de vomissement: risque d'aspiration!

Danger par aspiration: Appeler immédiatement un médecin.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Extincteur à sec. Mousse.**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau de forte puissance.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**Dangers particuliers émanant de la substance elle-même, de ses produits de combustion ou des gaz libérés:  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Monoxyde de carbone Oxydes de soufre. Phosphore oxydes. Acide sulfhydrique (H<sub>2</sub>S).**5.3. Conseils aux pompiers**

suie En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**Information supplémentaire**

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Porter un vêtement de protection approprié.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Eviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Conditions à éviter: formation d'aérosol ou de nébulosité.

**Préventions des incendies et explosion**

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HIGHTEC MULTI SYNT DPF SAE 0W-30**

Date de révision: 08.01.2018

Page 4 de 11

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Classe de feu: B (normes DIN/EN: EN2)

**Information supplémentaire**

Aucune donnée disponible

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé.

Tenir à l'écart de la chaleur. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

**Conseils pour le stockage en commun**

Ne pas stocker ensemble avec: Alimentaire pour l'homme et pour l'animal, Agents oxydants.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

En cas d'infiltration dans le sol, le produit est mobile et peut souiller la nappe phréatique. Tenir à l'écart de la chaleur.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Huile moteur

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**
**8.1. Paramètres de contrôle**
**Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
36878-20-3	Bis(nonylphenyl)amine			
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	1,09 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,31 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,31 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	4,37 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,62 mg/kg p.c./jour

**Valeurs de référence PNEC**

N° CAS	Désignation	Valeur
36878-20-3	Bis(nonylphenyl)amine	
Milieu environnemental		
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		1 mg/l
Sol		263000 mg/kg
Sédiment marin		13200 mg/kg
Sédiment d'eau douce		132000 mg/kg
Eau de mer		0,01 mg/l
Eau douce		0,1 mg/l

**Conseils supplémentaires**

Aucune donnée disponible

**8.2. Contrôles de l'exposition**
**Contrôles techniques appropriés**

Aucune donnée disponible

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HIGHTEC MULTI SYNT DPF SAE 0W-30**

Date de révision: 08.01.2018

Page 5 de 11

**Mesures d'hygiène**

- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Changer les vêtements imprégnés.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
- Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.
- Conservé à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- Ne pas inspirer les vapeurs.

**Protection des yeux/du visage**

En cas d'une fine répartition/pulvérisation/nébulisation: Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

**Protection des mains**

Porter des gants appropriés.

**Protection de la peau**

En cas d'une fine répartition/pulvérisation/nébulisation: Porter des gants de protection/des vêtements de protection.

**Protection respiratoire**

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**
**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide		
Couleur:	marron clair		
Odeur:	caractéristique		
			<b>Testé selon la méthode</b>
pH-Valeur:		non applicable	DIN 51369
<b>Modification d'état</b>			
Pourpoint::		~-45 °C	DIN ISO 3016
Point d'éclair:		>220 °C	ISO 2592
Limite inférieure d'explosivité:			Literatur
Limite supérieure d'explosivité:			Literatur
Température d'inflammation:		Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur: (à 20 °C)		<0,1 hPa	calculé.
Densité (à 15 °C):		~0,843 g/cm <sup>3</sup>	DIN 51757
Hydrosolubilité: (à 20 °C)		pratiquement insoluble	
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>			
Solubles dans les hydrocarbures (pétrole.)			
Viscosité cinématique: (à 100 °C)		~11,8 mm <sup>2</sup> /s	DIN 51562
Épreuve de séparation du solvant:		Aucune donnée disponible	
Teneur en solvant:		aucune/aucun Solvants	

**9.2. Autres informations**

Teneur en corps solides:	0
aucune/aucun	

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HIGHTEC MULTI SYNT DPF SAE 0W-30**

Date de révision: 08.01.2018

Page 6 de 11

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**
**10.1. Réactivité**

Aucune donnée disponible

**10.2. Stabilité chimique**

 Aucune décomposition thermique dans des conditions de stockage/manipulation/transport appropriées.  
 Début de décomposition à des températures élevées (>65°C): (par ex. H<sub>2</sub>S)

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

 possibles avec des oxydants puissants.  
 Dans des conditions normales, le produit est stable et des réactions dangereuses sont improbables.

**10.4. Conditions à éviter**

Agents oxydants, fortes..Décapage et acides

**10.5. Matières incompatibles**

Agents oxydants, fortes.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

aucune/aucun

**Information supplémentaire**

Aucune décomposition thermique dans des conditions de stockage/manipulation/transport appropriées.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**
**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**
**Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Pas de données disponibles

**Toxicité aiguë**

 Pas de données disponibles  
 Effet irritant: Ne pas inspirer les gaz/vapeurs.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
64742-54-7	distillats (pétrole), hydrotraités, lourds, paraffines				
	orale	DL50 >2000 mg/kg	Rat	OECD 401	
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Lapin	OECD 402	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 >5000 mg/l	Rat	OECD 403	
68037-01-4	homopolymère du 1-décène, hydrogéné (polydécène hydrogéné)				
	orale	DL50 >2000 mg/kg			
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg			
36878-20-3	Bis(nonylphenyl)amine				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat	OECD 401	
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Lapin	OECD 402	

**Irritation et corrosivité**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HIGHTEC MULTI SYNT DPF SAE 0W-30**

Date de révision: 08.01.2018

Page 7 de 11

Effet irritant sur la peau : aucune/aucun

Un contact fréquent ou prolongé avec les yeux peut provoquer leur irritation.

**Effets sensibilisants**

Il peut être présumé que le produit fini n'est pas sensibilisant pour la peau en raison de la très faible teneur en substances sensibilisantes.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Ce produit n'a pas été classé.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

**Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Pas de données disponibles

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

**Expériences tirées de la pratique****Observations relatives à la classification**

non applicable

**Observation diverses**

Exerce un effet dégraissant sur la peau.

**Information supplémentaire**

il n'est connu aucun danger particulier inhérent à ce produit si l'utilisation est conforme et respecte les consignes indiquées relatives aux mesures de précaution.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HIGHTEC MULTI SYNT DPF SAE 0W-30**

Date de révision: 08.01.2018

Page 8 de 11

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
64742-54-7	distillats (pétrole), hydrotraités, lourds, paraffines					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 1000 mg/l	96 h	Fish	OECD 203	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 100 mg/l	72 h		OECD 201	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 100 mg/l	48 h	Daphnia	OECD 202	
68037-01-4	homopolymère du 1-décène, hydrogéné (polydécène hydrogéné)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 1000 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 1000 mg/l	72 h			
72623-87-1	huiles de graissage (pétrole), C20-50, hydrotraitées, neutres, issues du pétrole					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 100 mg/l	96 h		OECD 203	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >= 100 mg/l	72 h		OECD 201	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 10 000 mg/l	48 h		OECD 202	
36878-20-3	Bis(nonylphenyl)amine					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >100 mg/l	96 h	Brachydanio rerio	OECD 203	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 600 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD 201	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >100 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD 202	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

En raison de sa faible solubilité dans l'eau, le produit sera séparé en majeure partie mécaniquement dans les installations d'épuration biologique. Difficilement éliminable de l'eau.

N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE). Le produit est partiellement biodégradable. Il reste des résidus notables.

Les huiles usagées ne doivent être versées ni dans les canalisations d'égouts ni dans les eaux et ne doivent pas pénétrer dans le sol.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
36878-20-3	Bis(nonylphenyl)amine			
	Traitement biologique aérobie	1%	28	
	N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Pas de données disponibles

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HIGHTEC MULTI SYNT DPF SAE 0W-30**

Date de révision: 08.01.2018

Page 9 de 11

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
64742-54-7	distillats (pétrole), hydrotraités, lourds, paraffines	@1719.B0172 86 >4
68037-01-4	homopolymère du 1-décène, hydrogéné (polydécène hydrogéné)	> 6.5
72623-87-1	huiles de graissage (pétrole), C20-50, hydrotraitées, neutres, issues du pétrole	> 6
36878-20-3	Bis(nonylphenyl)amine	>7,6

**12.4. Mobilité dans le sol**

Pas de données disponibles

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune donnée disponible

**12.6. Autres effets néfastes**

Organismes aquatiques: Pas de données disponibles

Effets dans les stations d'épuration Pas de données disponibles

Pas de données disponibles

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**
**13.1. Méthodes de traitement des déchets**
**Élimination**

Les critères de classement des déchets cités sont des recommandations basées sur l'utilisation probable de la substance qui peuvent éventuellement être remplacés par d'autres chez l'utilisateur.

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

130205 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05, 12 ET 19); huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées; huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Résidus**

130205 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05, 12 ET 19); huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées; huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés**

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

**L'élimination des emballages contaminés**

Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**
**Transport terrestre (ADR/RID)**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HIGHTEC MULTI SYNT DPF SAE 0W-30**

Date de révision: 08.01.2018

Page 10 de 11

- 14.1. Numéro ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Huile moteur
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.4. Groupe d'emballage:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Autres informations utiles (Transport terrestre)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport fluvial (ADN)**

- 14.1. Numéro ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Huile moteur
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.4. Groupe d'emballage:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Autres informations utiles (Transport fluvial)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport maritime (IMDG)**

- 14.1. Numéro ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Huile moteur
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.4. Groupe d'emballage:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Autres informations utiles (Transport maritime)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

- 14.1. Numéro ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Huile moteur
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.4. Groupe d'emballage:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Autres informations utiles (Transport aérien)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HIGHTEC MULTI SYNT DPF SAE 0W-30**

Date de révision: 08.01.2018

Page 11 de 11

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 28: distillats (pétrole), hydrotraités, lourds, paraffines; huiles de graissage (pétrole), C15-30, hydrotraitées, neutres, issues du pétrole ; huile de base - non spécifiée

**Information supplémentaire**

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou les lois nationales respectives.

**Prescriptions nationales**

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,15.

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
EUH208	Contient Alkylphénols C14-C16-C18. Peut produire une réaction allergique.

**Information supplémentaire**

Les données mentionnées ci-dessus correspondent à l'état actuel de nos connaissances et de notre expérience. Elles servent à décrire notre produit en relation avec les exigences de sécurité et ne garantissent pas de caractéristiques du produit. Nous ne pouvons garantir l'exactitude et l'intégralité des informations.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*